

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 9 septembre 1998

Domaine : **ADMINISTRATION**

Politique : **Communication**

Révisée le :

REMISES DES DIPLÔMES

La remise des diplômes est une occasion pour célébrer les réalisations des élèves. Cette valorisation se fait en présence des paires, des parents ou tuteurs/tutrices, du personnel et de représentants du Conseil.

Les invités seront les suivants :

- 1) du Conseil
 - a) La présidence et la conseillère ou le conseiller scolaire de la région;
 - b) La direction de l'éducation et la surintendance de l'école.
- 2) de la paroisse
 - a) Tous les membres de l'équipe de pastorale
- 3) de la communauté
 - a) Tous les membres de la communauté scolaire et leur famille

Il est entendu que les cérémonies de remise de diplômes doivent être axées sur la communauté. On peut y inviter des représentantes et représentants de la municipalité. Les représentantes et représentants de la communauté de l'école de la région, y compris la conseillère ou le conseiller scolaire de la région, sont invités à prononcer un discours.

Les membres de la tribune :

- 1) La direction et/ou la direction adjointe
- 2) La présidence du Conseil et la conseillère ou le conseiller scolaire de la région
- 3) La direction de l'éducation ou son délégué
- 4) La surintendance de l'école
- 5) La présidence du conseil d'école
- 6) Le prêtre ou le célébrant
- 7) Le maître ou la maîtresse de cérémonie - si c'est la tradition

REMARQUE : LES AUTRES INVITÉS IMPORTANTS SONT ASSIS À LA PREMIÈRE RANGÉE

Seront invités à prononcer un discours (dans l'ordre donné) :

- 1) Le président ou la présidente du Conseil
- 2) Le conseiller ou la conseillère scolaire de la région

- 3) Les politiciens élus et tout autre notable présent (s'il y a lieu)
- 4) La présidente ou le président du conseil d'école
- 5) La direction ou la direction adjointe
- 6) L'élève qui prononce le discours de fin d'année - si c'est la tradition
- 7) L'élève qui prononce le discours d'adieu

PRÉSENTATION

On doit présenter toutes les conseillères et tous les conseillers scolaires présents, les personnes à la surintendance, les politiciens locaux et tout autre notable présent.